

FICHE DE PRESCRIPTION

BENEFICIAIRE

Mr Mme

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Quartier Politique de la Ville : Oui Non

(Valence : Plan, Fontbarlettes, Polygone, Chamberlière, Valensoles. Romans : Quartier Est et Centre Ancien, Cœur de Lorient)

Tel :/...../...../...../..... Mail :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Age : Ans

Titulaire du Permis B : Oui Non

Titulaire du Permis AM (BSR) : Oui Non (obligatoire à partir du 31/12/1987)

Situation professionnelle : Sans emploi CDD CDI intérim CDDI apprentissage auto-entrepreneur retraité

Inscrit à Pôle emploi depuis : Non inscrit moins de 6 mois 6 à 12 mois 12 à 24 mois 2 ans et plus

Ressources : Salaire RSA ARE ASS AAH ADA Sans ressources

Quotient familial (si allocataire CAF) : RQTH : OUI NON

Niveau scolaire : I & II (BAC +3 et plus) III (BAC +2) IV (BAC) V (CAP/BEP) VI (scolarité obligatoire) VII (illettré)

PRESCRIPTEUR

Organisme : Tel :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

OBJET DE LA DEMANDE

Entretien – réparation d'un véhicule

Location d'un véhicule, remplissez la partie suivante

Véhicule souhaité : scooter voiture

Motif de la location : Emploi Stage Formation apprentissage PMSMP Autre

Destination : Durée du prêt envisagée :

Précisions :

Fait le :/...../.....

VISA ET CACHET DU PRESCRIPTEUR

Pour les mineurs, signature du tuteur légal qui autorise la location

CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES DU GARAGE SOLIDAIRE



CONDITIONS D'ELIGIBILITE POUR LE SERVICE DE LOCATION DE SCOOTER ET VOITURES

- Être orienté par un partenaire prescripteur (Pole Emploi, Cap Emploi, Mission Locale RSA et Jeunes, CMS, SIAE)
- **OU** être intérimaire, étudiant, en contrat d'apprentissage ou d'alternance
- **OU** avoir un quotient familial inférieur à 750 €
- **ET** avoir un contrat de travail, stage, formation, PMSMP, auquel on ne peut pas se rendre en transport en commun



DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE LOCATION DE SCOOTER ET VOITURES

- Pièce d'identité
- Permis B pour les voitures **OU** Permis AM (BSR) pour les scooters pour les personnes nées après le 31/12/1987
- Contrat de travail, d'apprentissage, attestation de formation, convention de stage ou de PMSMP
- Fiche de prescription **OU** attestation de quotient familial de la CAF ou à défaut dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les voitures : un relevé d'information du dernier assureur automobile
- Une caution de 400 € (scooters) ou 500 € (voitures) en espèces ou en 2 chèques. Si le cautionnaire n'est pas le locataire : photocopie de sa pièce d'identité et une attestation d'autorisation d'utilisation de ses chèques



CONDITIONS DE LOCATION DE SCOOTER

- Le tarif est de 3 € par jour, payables à l'avance
- La caution est de 400 € en espèces ou deux chèques de 200 € (non encaissés)
- Valence Services fournit un casque, un gilet jaune, un antivol et l'assurance. Le port de gants homologués est obligatoire et à la charge du locataire
- La location se fait selon la durée du contrat de travail, formation, PMSMP, stage, etc...
- Le déplacement doit se faire dans un rayon de 25 km maximum autour de Valence ou de Romans
- Les véhicules sont réservés au trajet domicile-travail et ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles
- A chaque renouvellement, le bénéficiaire doit ramener son contrat de travail, signer son contrat de location, régler la période de location par avance, présenter son véhicule au mécanicien.



CONDITIONS DE LOCATION DE VOITURE

- Le tarif est de 6 € par jour, payables à l'avance
- La caution est de 500 € en espèces ou deux chèques de 250 € (non encaissés)
- La location se fait selon la durée du contrat de travail, formation, PMSMP, stage... au maximum pendant 4 mois
- Le déplacement maximum est de 80 km par jour dans un rayon de 50 km autour de Valence ou de Romans
- A chaque renouvellement, le bénéficiaire doit ramener son contrat de travail, signer son contrat de location, régler la période de location par avance, présenter son véhicule au mécanicien.



CONDITIONS D'ELIGIBILITE POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES

- Avoir un quotient familial inférieur à 750 €
- **ET** être propriétaire du véhicule
- Le garage se réserve le droit de refuser la réparation d'un véhicule



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE VEHICULES

- Carte grise du véhicule
- Pièce d'identité
- Attestation de quotient familial de la CAF ou à défaut dernier avis d'imposition

